



Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 17 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marielle VIGNE, maire.

Présents : Danièle BASTIDE, Nicole DUMOND, Catherine SERVOUSE, Gérard SOUCHE, Michèle WOZNIAK, Jean-Louis PORTEFAIX, Marielle VIGNE.

Absents : Carol AUBERT, Jean-Luc DOSSAL.

Procurations : Fabien FINET donne procuration à Catherine SERVOUSE,
Jean LEROY donne procuration à Danièle BASTIDE,
Monique MAZUIR donne procuration à Michèle WOZNIAK,
Gilles GARNAUD donne pouvoir à Gérard SOUCHE.

Michèle WOZNIAK a été nommée **secrétaire de séance**.

Madame le MAIRE soumet au vote le PV de la séance du 9 Avril 2025, qui est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal pour ajouter 3 délibérations qui acceptent au vu du fondement de chacune.

Madame le Maire procède ensuite à l'examen des affaires comme suit :

- 1- Délibération pour valider l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
 - 2- Délibération pour l'intention d'équiper la commune en vidéoprotection,
 - 3- Délibération pour adhésion 2025 à l'association « Sur les pas des huguenots dans le Gard »,
 - 4- Délibération pour décision modificative budgétaire (opération d'ordre – transfert du compte 203 en charges d'investissement),
 - 5- Délibération pour participation à la scolarisation d'un enfant autiste tornagais,
 - 6- Délibération pour modification des statuts du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard).
- Informations et questions diverses.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Madame le maire indique qu'il convient de considérer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent en tenant compte du compte administratif de 2024 du budget principal. **Elle précise que ces montants avaient déjà été présentés mais la délibération pour l'affectation a été omise.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DÉCIDE à l'unanimité d'affecter au budget principal 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice	+ 80 101,51
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	+ 76 265,17
C. Résultat à affecter	+ 156 366,68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 9 823,30
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	0,00
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
2)H. Report en fonctionnement R 002	+ 156 366,68
DEFICIT REPORTE D 002	

INTENTION D'EQUIPER LA COMMUNE DE DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION

Madame le Maire expose l'intérêt d'installer un dispositif de vidéoprotection autour des bâtiments communaux, notamment au niveau de la route départementale, du Parc de détente et de Loisirs et du lieu de collecte des ordures ménagères, afin d'assurer au mieux la sécurisation des biens et des personnes, et de pouvoir collaborer avec les forces de l'ordre.

Elle précise qu'un premier devis a été réalisé par une 1^{ère} entreprise. Deux autres entreprises ont été rencontré et ont fait des propositions. Leur projet est à disposition des élus en mairie. La priorité maintenant est de délibérer pour ensuite adresser un courrier de saisine d'appui des référents sûreté de la gendarmerie afin d'avoir un diagnostic d'installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 10 voix pour et 1 abstention :

- De valider la décision d'intention d'installer un dispositif de vidéoprotection,
- D'autoriser Madame le Maire à déclencher le diagnostic préalable à l'équipement,
- D'autoriser Madame le Maire à réaliser les travaux nécessaires ainsi qu'à demander les subventions correspondantes.

ADHESION A L'ASSOCIATION « SUR LES PAS DES HUGUENOTS DANS LE GARD »

Madame le Maire rappelle que l'Association « Sur les Pas des Huguenots dans le Gard », basée à Cannes et Clairan, participe à la promotion d'itinéraires touristiques. Cela représente un atout par rapport au désenclavement de la commune, pour l'entretien des chemins. Le circuit est très intéressant et cela apporte un appui financier supplémentaire pour les propriétaires de gîtes.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire l'adhésion à cette association pour l'année 2025, pour un montant de 140 euros conformément à la grille tarifaire donnée pour les communes de 500 à 1000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'Association « Sur les Pas des Huguenots dans le Gard », dans les conditions ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2025
OPERATION D'ORDRE - TRANSFERT DU COMPTE 203 EN CHARGES D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire explique l’objet de cette décision modificative liée aux frais d’études réalisées pour les travaux du Parc de détente et de loisirs.

Comptablement ces frais ont été imputées au compte 203 et lorsque les travaux sont terminés dans l’année, ils sont à imputer définitivement en subdivision du compte 21 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre d’investisse ment	Comptes D’investisse ment	Montants	Chapitre D’Investisse ment	Compte d’investisse ment	Montants
041	212	13 047.61 €	041	203	13 047.61 €
041	2131	13 320.00 €	041	203	13 320.00 €
041	2158	4 027.62 €	041	203	4 027.62 €
TOTAL		30 395.23 €			30 395.23 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité l’imputation des trois opérations listées dans le tableau ci-dessus du compte 203 aux comptes 21 respectifs, pour un montant global de trente mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-trois centimes.

PARTICIPATION POUR SCOLARISATION ENFANT AUTISTE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de participation financière de la commune de BOISSET et GAUJAC où est scolarisé un enfant tornagais présentant des troubles d’autisme.

La commune de BOISSET et GAUJAC conventionne depuis 2022 avec l’Association UNAPEI 30 (Union Nationale des Associations de Parents d’Enfants Inadaptés), pour accueillir dans une classe annexe à l’école maternelle, une UEMA (Unité d’Enseignement en Maternelle Autisme).

Un élève bénéficiant de cette classe spécialisée réside sur la commune de Tornac.

En application de l’article L.212-8 du Code de l’Education, la commune de BOISSET et GAUJAC demande une participation financière aux charges de scolarisation de cet enfant, pour un montant de 300 euros correspondant à l’année scolaire 2024/2025.

Madame BASTIDE précise que l’école de BOISSET et GAUJAC ne peut pas conserver cette classe et qu’ils recherchent une école qui prendrait le relais avec un local doté de plusieurs pièces aménagées pour les enfants autistes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la participation financière de 300 euros pour l’année scolaire 2024/2025 concernant ce tornagais.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG (Syndicat Mixte d’Electricité du Gard)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1, et L 5211-20 ; Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d’Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l’unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l’ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d’Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d’intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - . Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d’Energie, avec l’objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d’Energie GARD-SMEG ;
 - . Apporter des précisions sur les articles des statuts ;
 - . La possibilité d’envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l’arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d’Electricité du Gard (SMEG).

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle qu’en 2020, une délibération avait été prise pour financer un panneau indicateur proposé à titre gratuit pour les nouvelles enseignes d’activités professionnelles tornagaises.
- Les demandes d’autorisation en mairie pour affichage étant obligatoires, Madame le Maire propose d’en aviser les professionnels concernés par des affichages « sauvage ».

En amont, il est prévu de définir les caractéristiques de ce panneau afin d’avoir un support harmonieux avec notre environnement (un travail sur une charte graphique est à mettre en œuvre).
- Madame le Maire fait lecture d’un courrier de Monsieur Jean LEROY adressé à Monsieur Christophe RIVENQ, Président d’Alès Agglomération, à propos de l’augmentation du prix de l’eau et du manque de valorisation des personnes attentives à leur consommation.
- L’Association Causses-Cévennes d’Action Citoyenne (ACCAC) basée à St Sauveur Camprieu, sollicite le soutien de la mairie pour diffuser une pétition « SAUVONS PRAT PEYROT » grâce au projet « GAGNANT GAGNANT » basé sur la création d’un centre de sport d’altitude de 4 saisons (<http://www.accac.eu>).

La problématique initiale est le manque de neige qui met en péril les commerces et activités sportives liées.

Il est convenu de procéder à cette diffusion par le biais des moyens de communication communaux (accueil, site, illiwap et affichage de ce compte-rendu).
- Les agents techniques ont terminé l’installation de la pompe à la citerne de réserve d’eau pour l’arrosage du Parc de détente et de Loisirs.

Madame le Maire propose de prévoir une alternance d’arrosage hebdomadaire entre les agents et les élus volontaires.

Un planning sera établi prochainement et diffusé à chacun(e).
- Madame Nicole DUMOND informe le conseil d’une réunion sur le thème de « la forêt à l’école » et qui concerne la classe de CM1/CM2 à MASSILLARGUES-ATTUECH.

Le projet est d’acheminer les enfants en bus, à raison de 3 fois durant l’année scolaire 2025/2026, par le chemin d’accès au Château de Tornac afin d’étudier une parcelle de forêt.

Un devis auprès de la société de bus est à demander.

Le but pédagogique est de sensibiliser les enfants sur « La Forêt », en partenariat avec l’ONF, le SDIS, etc.

AGENDA :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| ► INAUGURATION DU CHATEAU DE TORNAC | Vendredi 20 juin à 11 heures |
| ► PREPARATION DE LA FETE DU VILLAGE | Mercredi 18 juin à 18 heures |